

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont tenue devant public le 6 juillet 2020 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Pierre Salois et Claude Brunet. .

Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a également été filmée.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 1^{er} juin 2020 ET DU 11 JUIN 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 6 JUILLET 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Résolution de la Municipalité de Morin-Heights concernant les chiens sur le corridor aérobique
 - 6.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air
 - 6.3 Certificat de reconnaissance – Municipalité amie des aînés
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Embauche de madame Mary-Ann Delcourt dans un poste régulier à horaire flexible à titre de technicienne en loisirs;
 - 7.2 Désigner M. Jean-François Albert, directeur-général, Mme Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice générale adjointe et Mme Cassandra Carette, directrice du service des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec;
 - 7.3 Collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement du cours d'eau Hervé;
 - 7.4 Projets retenus dans le cadre du projet « Budget Participatif »;
 - 7.5 Autorisation de vente du bâtiment situé au 3044, boul. du Curé-Labelle à Prévost par la Régie intermunicipale Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte;

- 7.6 Embauche d'employées au camp de jour;
 - 7.7 Embauche d'un manoeuvre temporaire aux travaux publics;
 - 7.8 Reprise du calcul des intérêts et pénalités sur les sommes dues à la Municipalité
 - 7.9 Contrat à King Communication pour la conceptualisation et signalisation de rue;
 - 7.10 Programme de réhabilitation du réseau routier local;
 - 7.11 Demande au gouvernement du Canada de démarrer un processus de consultation et d'information aux citoyens sur la technologie cellulaire 5G
8. **RÈGLEMENTS**
- 8.1 Adoption du règlement #872-20 relatif à l'utilisation des pesticides;
9. **TRAVAUX PUBLICS**
10. **URBANISME**
- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 18 juin 2020;
 - 10.2 Annulation de la servitude #224553017 en faveur de la Municipalité de Piedmont en raison du déplacement du module de jeu vers le parc Gilbert-Aubin
 - 10.3 Cession de terrains et versement d'une somme d'argent pour fins de parc et espaces naturels – projet résidentiel « Havre des Falaises – phases 1 à 4 »
 - 10.4 Remboursement de la somme de 2 500 \$ pour une demande de PPCMOI payé le 26 février 2019 – demande non recevable au 881, boul. des Laurentides

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

- 10.5 PIIA 2020-0015 – Projet de lotissement, chemin de la Rivière (Zone V-1-116) Opération cadastrale – Projet résidentiel phases 1 à 4 «Havre des Falaises»
- 10.6 PIIA 2020-0024 – 289, chemin du Bosquet (Zone R-2-247) - rénovation extérieure – résidence unifamiliale
- 10.7 PIIA 2020-0032 – Lot 6 357 107, chemin Hervé (Zone R-2-251) nouvelle construction résidentielle – résidence unifamiliale isolée
- 10.8 PIIA 2020-0033 – 282, chemin de la Corniche (Zone R-1-2226) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.9 PIIA 2020-0035 – 280, chemin du Bosquet (Zone R-2-247) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.10 PIIA 2020-0036 – 285, chemin du Vallon (Zone R-1-232) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale
- 10.11 PIIA 2020-0037– 693, rue Principale (Zone R-5-224) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale

- 10.12 PIIA 2020-0034 - 689, chemin de la Rivière (Zone R-1-205) - Aménagement paysager – Résidence unifamiliale

Demande de dérogation mineure

- 10.13 Dérogation mineure 2020-0016 – lot 6 353 174, chemin de la Rivière (Zone V-1-116) – Profondeur d'un lot – Opération cadastrale phase 1 « Havre des Falaises »
- 10.14 Dérogation mineure 2020-0029 – 645, chemin des Vents (Zone R-1-226)– notion de cour et implantation d'une piscine creusée en cour avant – résidence unifamiliale
- 10.15 Dérogation mineure 2020-0030 – lot 4 946 088, chemin des Cormiers (Zone R-2-268) implantation d'une piscine creusée sur un lot vacant – Résidence unifamiliale
- 10.16 Dérogation mineure 2020-0031 – 400, chemin des Chouettes (Zone V-1-102) - implantation d'une remise en cour avant secondaire – résidence unifamiliale
- 10.17 Dérogation mineure 2020-0022 – 180, chemin des Carrières, lot 2 313 114 (Zone V-1-114) - marge avant – Résidence unifamiliale

11. **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

- 17.1 Libération de dépôt de garantie – 918, boul. des Laurentides;
- 17.2 Modifications du règlement d'emprunt #870-20;
- 17.3 Réalisation de travaux pour l'installation de la patinoire dans le parc Gilbert-Aubin;
- 17.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement #873-20 décrétant l'annexion d'une partie de la Ville de Sainte-Adèle

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13184-0720

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13185-0720

Résolution – Acceptation des procès-verbaux du 1^{er} juin 2020 et du 11 juin 2020

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux des assemblées du 1^{er} juin 2020 et du 11 juin 2020 soient acceptés tel que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13186-0720

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 6 juillet 2020

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 6 juillet 2020, au montant de 266 525,85 \$, et les comptes payés au 6 juillet 2020, au montant de 28 598,25 \$, soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

6.1 Résolution de la Municipalité de Morin-Heights concernant les chiens sur le Corridor aérobique

13187-0720

Résolution d'appui à la Municipalité de Morin-Heights concernant les chiens sur le corridor aérobique

ATTENDU la résolution no. 193.02.20 de la Municipalité de Morin-Heights concernant l'interdiction des chiens sur le Corridor aérobique;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Pascale Auger et résolu d'**APPUYER** la Municipalité de Morin-Heights dans sa démarche auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à la révision des dispositions de son règlement 93 afin de permettre la présence des chiens en laisse sur le Corridor aérobique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air
- 6.3 Certificat de reconnaissance – Municipalité amie des aînés

ADMINISTRATION

13188-0720 **Résolution – Embauche de madame Mary-Ann Delcourt dans un poste régulier à horaire flexible à titre de technicienne en loisirs**

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'une technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE madame Mary-Ann Delcourt a complété sa période probatoire de six (6) mois;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** madame Mary-Ann Delcourt à titre de salariée régulière à horaire flexible, à l'échelon 1, dans le poste de technicienne en loisirs et ce, selon les termes et conditions de la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Piedmont (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13189-0720 **Résolution – Désigner M. Jean-François Albert, directeur-général, Mme Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice générale adjointe et Mme Cassandra Carette, directrice du service des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que M. Jean-François Albert, directeur général, Mme Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice générale adjointe et Mme Cassandra Carette, directrice des loisirs et de la culture soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvre auprès des personnes vulnérables;

Que M. Jean-François Albert, Mme Sylvie Dupuis ou Mme Cassandra Carette soient autorisés à récupérer des enveloppes au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut qui contiennent les réponses des vérifications;

Que M. Jean-François Albert, Mme Sylvie Dupuis ou Mme Cassandra Carette soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont tous les formulaires requis devant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13190-0720 **Résolution – Collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement du cours d'eau Hervé**

ATTENDU la problématique d'écoulement des eaux dans le cours d'eau « Hervé » situé dans la cour arrière de certaines résidences situées du côté sud-ouest du chemin Hervé ;

ATTENDU QUE le MTQ, dans une lettre transmise en novembre 2019, s'est engagé à payer pour les travaux nécessaires à la résolution de la problématique, mais remet la responsabilité à la municipalité d'obtenir les servitudes nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle section du cours d'eau ;

ATTENDU QUE la municipalité devra signer des protocoles d'entente avec le ministère pour la réalisation des travaux qui seront effectués par la municipalité à titre de maître d'œuvre;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu **d'INDIQUER** au ministère des Transports du Québec l'intention de la municipalité d'effectuer des travaux visant la redirection du cours d'eau « Hervé » pour résoudre le problème d'obstruction du cours d'eau qui est partiellement canalisé. À cette fin, la municipalité indique au ministère sa volonté de signer des protocoles d'ententes afin de formaliser les responsabilités partagées de la municipalité et du ministère.

Il est également résolu **d'AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'évolution de ce dossier. Néanmoins, les protocoles seront éventuellement déposés au conseil municipal pour approbation de signature spécifique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13191-0720

Résolution – Projets retenus dans le cadre du projet « Budget Participatif »

ATTENDU que la municipalité a développé un projet de budget participatif pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE quatre (4) projets ont été soumis et que le conseil estime que deux (2) de ces projets peuvent être réalisés ;

ATTENDU QUE le budget prévu de 5 000\$ permettra de réaliser ces deux (2) projets et que conséquemment, ces projets ne seront pas soumis au vote populaire;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **RECONNAÎTRE** les projets « Havre d'abondance pour les abeilles et les oiseaux » de Mme Johanna Riboulet et « Piano public » de Mme Laurence Génier gagnants de l'édition 2020 du budget participatif et autorise la direction générale à procéder à leur réalisation dès que possible à l'intérieur de la disponibilité budgétaire de 5 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13192-0720

Résolution – Autorisation de vente du bâtiment situé au 3044, boul. du Curé-Labelle à Prévost par la Régie intermunicipale Sainte-Anne-de-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte;

ATTENDU l'évaluation faite par la firme Bruyère et Charbonneau le 2 mai 2019 au montant de 640 000\$.

ATTENDU l'évaluation faite par l'agente immobilière Lucyne Farand en juillet 2019 au montant de 699 000\$

ATTENDU l'évaluation faite par l'évaluateur de la Société Québécoise des infrastructures au montant de 753 000\$

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale a reçu une offre d'achat de la part de la Société Québécoise des infrastructures au montant de 700 000\$ pour l'acquisition du lot 2 225 373, situé au 3044, boul. Curé-Labelle à Prévost, connu comme étant l'ancien poste de police de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu **d'ACCEPTER** la promesse d'achat de la Société Québécoise des

infrastructures datée du 12 juin 2020 pour l'acquisition du bâtiment situé au 3044, boulevard Curé-Labelle à Prévost (Lot : 2 225 373) au montant de 700 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13193-0720

Résolution – Embauche d'employées au camp de jour

ATTENDU les recommandations de la technicienne en loisirs responsable du camp de jour;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** le personnel suivant pour l'édition 2020 du Campuces :

- | | | | |
|---|-------------------|-----------------|----------|
| • | Andrée Stevens | Accompagnatrice | 15,00 \$ |
| • | Virginie Larocque | Accompagnatrice | 15,00 \$ |
| • | Émylie Chabot | Animatrice | 13,80 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13194-0720

Résolution – Embauche d'un manoeuvre temporaire aux travaux publics

ATTENDU le besoin en personnel au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Gabriel Téoli à titre de manoeuvre temporaire à horaire flexible aux travaux publics, à raison de 40 heures/semaine à compter du 6 juillet 2020 jusqu'au 18 décembre 2020, à l'échelon 1, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13195-0720

Résolution - Reprise du calcul des intérêts et pénalités sur les sommes dues à la Municipalité

ATTENDU la résolution 13100-0320 qui suspendait l'application des intérêts et des pénalités sur les sommes dues à partir du 24 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre ;

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de récupérer ses taxes avant la fin de l'exercice financier.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu

QUE le taux d'intérêt sur les taxes, compensations et toutes autres sommes dues exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 10% par an à partir du 1^{er} septembre 2020 ;

QUE le taux d'intérêt concernant les pénalités exigibles sur les taxes, compensations et toutes autres sommes dues exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit de 5% par an à partir du 1^{er} septembre 2020 ;
Le tout en conformité avec le règlement 859-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13196-0720 **Résolution – Contrat à King Communication pour la conceptualisation et signalisation de rue**

ATTENDU l'offre de services professionnels de la compagnie King communications pour la conceptualisation et présentation de la signalisation de rue et identification des commerces;

DONC, il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**OCTROYER** le contrat pour la conceptualisation et présentation de la signalisation de rue et identification des commerces à la compagnie King communication conformément à la soumission déposée pour un montant maximum de 3 600\$ plus taxes. Cette somme sera prise à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13197-0720 **Résolution – Programme de réhabilitation du réseau routier local**

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Pays d'en Haut a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière et **CONFIRMER** son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13198-0720 **Résolution – Demande au gouvernement du Canada de démarrer un processus de consultation et d'information aux citoyens sur la technologie cellulaire 5G**

ATTENDU que les municipalités sont des gouvernements de proximité, responsables de l'aménagement du territoire, à même de connaître et ressentir les préoccupations légitimes des citoyens;

ATTENDU que la Municipalité de Piedmont est sensible aux préoccupations et inquiétudes des citoyens concernant la technologie cellulaire 5G;

ATTENDU que la Municipalité estime que l'industrie des télécommunications et le gouvernement fédéral n'ont pas informé tous les citoyens sur les avantages et les inconvénients de cette technologie;

ATTENDU que la Municipalité estime que l'acceptabilité sociale concernant le développement de la technologie 5G est insuffisante;

ATTENDU que la Municipalité croit au développement technologique et à ses bienfaits dans un contexte de développement durable;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu :

1. De **DEMANDER** au gouvernement fédéral de débiter un processus de consultation et d'information concernant la technologie du 5G;
2. De **TRANSMETTRE** copie de cette résolution au premier ministre, à la ministre de la Santé, au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, au ministre de l'Environnement et à la députée fédérale de Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13199-0720

Résolution - Adoption du règlement #872-20 relatif à l'utilisation des pesticides

ATTENDU la volonté du conseil de réglementer l'utilisation des pesticides;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même date;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ADOPTER** le règlement #872-20 relatif à l'utilisation des pesticides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

13200-0720

Résolution – Annulation de la servitude #224553017 en faveur de la Municipalité de Piedmont en raison du déplacement du module de jeu vers le parc Gilbert-Aubin

ATTENDU QU'une servitude est enregistrée en faveur de la municipalité de Piedmont sur le lot 5 722 024 ;

ATTENDU QU'un module de jeu municipal est présent à cet endroit et qu'il sera déplacé aux frais du propriétaire du lot vers le parc Gilbert-Aubin dans les prochains mois ;

ATTENDU QU'en raison du retrait du module de jeu, la municipalité n'a plus d'intérêt à conserver une servitude à cet endroit ;

ATTENDU QU'en raison du retrait et de l'annulation de cette servitude, l'accès à un stationnement souterrain pour un futur bâtiment ;

ATTENDU QUE l'accès futur au stationnement souterrain via le chemin des Épinettes, permettra une diminution de la circulation et de l'achalandage sur le chemin de la Promenade (rue en cul-de-sac) ;

DONC il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu **d'AUTORISER** l'annulation de la servitude #224553017 et d'autoriser la direction générale et la mairesse à signer les documents nécessaires à l'annulation de cette servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13201-0720

Résolution – Cession de terrains et versement d'une somme d'argent pour fins de parc et espaces naturels – projet résidentiel « Havre des Falaises – phases 1 à 4 »

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement 759-07 et ses amendements prévoient, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10% de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme équivalente à 10% de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux;

ATTENDU QUE la superficie totale du site à l'étude, soit les phases 1 à 4 pour le calcul de cession des frais de parcs pour l'opération cadastrale projetée est de 970 611, 70 mètres carrés et que les frais de parcs seront cédés en partie en terrains et en partie monétairement ;

ATTENDU QUE la compensation monétaire en frais de parc découlant de l'opération cadastrale à payer est de 59 407,00 \$;

ATTENDU QUE les lots projetés seront cédés à des fins de parcs à la municipalité, pour l'opération cadastrale de l'ensemble du projet «Havre des Falaises, phase 1 à 4» totalisant une superficie de 82 882,90 m², le tout selon le plan de lotissement « plan de situation », portant le numéro de minutes 15725, préparé par monsieur Martin Themens, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2020:

ATTENDU QU'en plus des frais de parcs de 10% déjà énoncé, les lots projetés comportant des zones humides, seront également cédés à la Municipalité, totalisant une superficie de 84 628,5 m², tels qu'ils apparaissent au plan de Martin Themens, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 15725 en date du 4 juin 2020 :

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'autoriser la cession en frais de parc de 10% par une combinaison de terrains cédés pour une superficie de 82 882,90 m² ainsi que le versement d'une somme au montant de 59 407,00\$, pour l'opération cadastrale de l'ensemble du projet «Havre des Falaises, phase 1 à 4», en plus des espaces naturelles d'une superficie de 84 628,54 m² à céder comportant des zones humides, le tout selon le plan de lotissement « plan de situation », portant le numéro de minutes 15725, préparé par monsieur Martin Themens, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2020 pour la cession des lots à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13202-0720

Résolution – Remboursement de la somme de 2 500 \$ pour une demande de PPCMOI payé le 26 février 2019 – demande non recevable au 881, boul. des Laurentides

ATTENDU QU'une demande de PPCMOI a été déposée pour la réalisation d'un projet de multilogements au 881 boul. des Laurentides ;

ATTENDU QUE le projet déposé ne répond pas aux exigences du règlement 835-15 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'AUTORISER** le remboursement du montant payé de 2 500\$ au

demandeur pour une demande de PPCMOI au 881 boul. des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13203-0720

Résolution – PIIA - Projet de lotissement, chemin de la Rivière (Zone V-1-116) Opération cadastrale – Projet résidentiel phases 1 à 4 «Havre des Falaises»

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale projetée du projet résidentiel «Havre des Falaises» phases 1 à 4 correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure 2020-0016 concernant la profondeur du lot projeté 6 353 174 de la phase 1 a été déposée;

ATTENDU QU'il s'agit d'un développement à vocation résidentielle visant la construction d'habitations unifamiliales isolées qui s'étendra sur 4 phases de développement;

ATTENDU QU'une modification du lotissement existant d'une partie de la phase 1 du développement est requise afin de créer un sentier piéton;

ATTENDU QUE le plan d'implantation de l'opération cadastrale proposé prévoit que le 10% à céder à la municipalité de Piedmont à des fins de parcs et espaces naturels soit remis en partie en terrain et en partie en argent, le tout selon le plan projet de lotissement réalisé par «Martin Themens, arpenteur-géomètre» reçu en date du 9 mars 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée permettant l'opération cadastrale de 111 lots distincts en 4 phases de développement et la cession du 10% en frais de parcs qui sera cédé à la municipalité de Piedmont en partie en terrain et en partie en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13204-0720

Résolution – PIIA - 289, chemin du Bosquet (Zone R-2-247) - rénovation extérieure – résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure de la résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs de la résidence unifamiliale isolée sera en Canexel de couleur «bois de grange» et en pierre de couleur «basalto»;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture de la résidence unifamiliale isolée sera en bardeaux d'asphalte de couleur «noir double»;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure au 289, chemin du Bosquet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13205-0720

Résolution – PIIA - Lot 6 357 107, chemin Hervé (Zone R-2-251) nouvelle construction résidentielle – résidence unifamiliale isolée

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour la construction de la nouvelle résidence unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs de la résidence unifamiliale isolée sera en Canexel de couleur «brun barrista»;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la toiture de la résidence unifamiliale isolée sera en bardeaux d’asphalte de couleur noire;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d’**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme concernant la demande déposée pour la construction de la nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 357 107, chemin Hervé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13206-0720

Résolution - – PIIA - 282, chemin de la Corniche (Zone R-1-2226) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de couleur bleue sur le bâtiment principal sera peint dans les tons de vert, couleur « courant frais»;

ATTENDU QUE la galerie existante et les marches existantes seront rénovées;

ATTENDU QUE la galerie sera en cèdre de couleur naturelle avec des garde-corps entièrement en cèdre de couleur naturelle;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d’**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieur du bâtiment principal du 282, chemin de la Corniche.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13207-0720

Résolution – PIIA - 280, chemin du Bosquet (Zone R-2-247) – rénovation extérieure – résidence unifamiliale isolée

ATTENDU QUE le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieur correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE la galerie située en cour avant et en cour latérale sera agrandie.

ATTENDU QUE les garde-corps de la galerie seront en aluminium de couleur noire;

ATTENDU QUE les portes et fenêtres existantes seront remplacées par des nouvelles portes et fenêtres avec du carrelage blanc;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d’**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure au bâtiment principal situé au 280, chemin du Bosquet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13208-0720 **Résolution – PIIA - 285, chemin du Vallon (Zone R-1-232) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale**

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur actuellement bleu du bâtiment principal sera peint dans les tons de gris, soit de couleur «glace polaire»;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur existant en bois brun situé sur la partie supérieure de la façade principale du bâtiment sera remplacé par du bois traité;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment principal situé au 285, chemin du Vallon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13209-0720 **Résolution – PIIA - 693, rue Principale (Zone R-5-224) - rénovation extérieure – Résidence unifamiliale**

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera remplacé par du canexel dans les tons de brun, soit de couleur «sable»;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment principal situé au 693, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13210-0720 **Résolution – PIIA - 689, chemin de la Rivière (Zone R-1-205) - Aménagement paysager – Résidence unifamiliale**

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'aménagement paysager correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QU'un mur de soutènement en roches décoratives sera aménagé;

ATTENDU QUE des travaux de remblai sont requis et que des arbres seront replantés;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour les travaux d'aménagement paysager au 689, chemin de la Rivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

13211-0720 **Résolution - Dérogation mineure 2020-0016 – lot 6 353 174, chemin de la Rivière (Zone V-1-116) – Profondeur d'un lot – Opération cadastrale phase 1 « Havre des Falaises »**

ATTENDU QU'une demande de PIIA 2020-0015 a été déposée pour l'opération cadastrale projetée du projet résidentiel «Havre des Falaises» phases 1 à 4;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 353 174 est de forme irrégulière;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure afin de permettre :

- De réduire la profondeur moyenne du lot 6 353 174 à 34,33 mètres alors que la profondeur moyenne minimale exigée est de 60 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13212-07204

Résolution - Dérogation mineure 2020-0029 – 645, chemin des Vents (Zone R-1-226)– notion de cour et implantation d'une piscine creusée en cour avant – résidence unifamiliale

ATTENDU QU'une piscine creusée est autorisée uniquement en cour arrière ou latérale;

ATTENDU QU'en raison de la topographie du terrain en cour arrière et de la présence de l'installation sanitaire en cour latérale droite, l'implantation de la piscine est restreinte dans ces cours;

ATTENDU QUE la proposition de considérer la cour avant comme étant une cour arrière n'a pas été retenue par le comité consultatif d'urbanisme et chaque demande d'ouvrage ou de construction devront être traitée individuellement;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale est située au bout d'un chemin privé, non visible de la rue.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER EN PARTIE** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une piscine creusée en cour avant ainsi que son enceinte et ses accessoires mécaniques alors que la réglementation prévoit qu'une piscine doit être implantée en cour latérale ou en cour arrière.

De plus, le conseil **ACCEPTE** la demande concernant les changements demandés pour les notions de cour afin de permettre l'implantation de bâtiments accessoires et constructions complémentaires présents dans la partie de cour donnant front sur le chemin des Vents et le mur arrière du bâtiment principal, comme étant **une cour arrière et non une cour avant** tel que le prévoit la réglementation, en raison de l'orientation de la façade principale du bâtiment et ce **À LA CONDITION QUE :**

L'implantation de bâtiments accessoires et/ou constructions complémentaires devront être implantés à une distance minimale de 6 mètres de la limite de propriété donnant sur le chemin des Vents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13213-0720

Résolution - Dérogation mineure 2020-0030 – lot 4 946 088, chemin des Cormiers (Zone R-2-268) implantation d'une piscine creusée sur un lot vacant – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE la demande afin de construire une piscine creusée sur un lot vacant permettra aux résidents du projet intégré sur le lot adjacent son utilisation et que ceux-ci y ont contribué financièrement;

ATTENDU QUE l'emplacement pour une piscine creusée sur le lot commun du projet intégré adjacent n'est pas propice à l'implantation d'une piscine creusée en raison de la disposition des bâtiments et de l'accessibilité à celle-ci;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte

et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une piscine creusée sur le lot vacant portant le numéro 4 946 088 alors que la réglementation prévoit qu'une construction complémentaire telle qu'une piscine creusée ne peut pas être autorisée avant que ne soit construit un bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13214-0720

Résolution - Dérogation mineure 2020-0031 – 400, chemin des Chouettes (Zone V-1-102) - implantation d'une remise en cour avant secondaire – résidence unifamiliale

ATTENDU QUE la propriété est située sur un coin de rue et que la cour avant secondaire donnant sur le chemin de la montagne est très boisée;

ATTENDU QUE l'implantation d'une remise à jardin détachée en cour avant secondaire sera peu visible des voies publiques;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une remise à jardin détachée en cour avant secondaire alors que la réglementation prévoit qu'une remise à jardin détachée peut seulement être implantée en cour latérale ou arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13215-0720

Résolution - Dérogation mineure 2020-0022 – 180, chemin des Carrières, lot 2 313 114 (Zone V-1-114) - marge avant – Résidence unifamiliale

ATTENDU QU'il s'agit de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure afin de permettre :

L'implantation d'un bâtiment résidentiel existant possédant une marge avant de 4,30 mètres alors que la réglementation exige un minimum de 15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Informations par le conseiller responsable, monsieur Pierre Salois.

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13216-0720

Résolution – Libération de dépôt de garantie – 918, boul. des Laurentides

ATTENDU QUE la Municipalité a exigé un dépôt afin de garantir les travaux d'aménagement paysager à la base d'une enseigne;

ATTENDU l'inspection faite par le conseiller en urbanisme;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **LIBÉRER** le dépôt de garantie au montant de 2000 \$ suite aux travaux d'aménagement paysager à la base d'une enseigne au 918, boul. des Laurentides à Gestion immobilière Bock-Carrier inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13217-0720

Résolution – Modifications du règlement d'emprunt #870-20

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 870-20 afin d'ajuster le montant de l'emprunt considérant;

ATTENDU que la municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 870-20, une dépense de 520 000 \$ et un emprunt de 520 000\$ pour l'acquisition d'un terrain ;

Il est, par conséquent, proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Daniel Houde, et résolu :

- **QUE** le deuxième « attendu » du règlement numéro 870-20 est remplacé par le suivant : « **ATTENDU** qu'une contribution financière en vertu du programme Fonds développement Tourisme Laurentides (FDTL) est accordée à la municipalité pour la pérennisation du sentier patrimonial Wizard, laquelle aide financière totale maximale est établie à 30 000 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « B ». »;
- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 870-20 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 550 000 \$ aux fins du présent règlement. »;
- **QUE** l'article 4 du règlement numéro 870-20 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 520 000. \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans et à affecter la somme de 30 000 \$ du fonds général. »;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13218-0720

Résolution – Réalisation de travaux pour l'installation de la patinoire dans le parc Gilbert-Aubin

ATTENDU QUE la patinoire sera déménagée dans le parc Gilbert-Aubin d'ici la fin de l'année ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de préparer le terrain afin d'accueillir la patinoire, notamment par la préparation d'une fondation et la pose d'asphalte ;

ATTENDU l'évaluation du cout des travaux par le directeur des travaux publics et

la possibilité de réaliser une partie des travaux en régie et l'autre partie par contrats donnés de gré à gré ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu **d'AUTORISER** le directeur des travaux publics à procéder à la réalisation des travaux tel que présentés dans le scénario joint à la présente résolution. Il est également résolu de payer ces travaux au surplus libre jusqu'à concurrence de 83 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et présentation du projet de règlement #873-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Salois à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 873-20 décrétant l'annexion d'une partie de la Ville de Sainte-Adèle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13219-0720

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h20, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

JEAN-FRANÇOIS ALBERT
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse